



Réunion du Gouvernement

Le Premier ministre, Monsieur Sifi GHRIEB, a présidé, ce mercredi 1^{er} avril 2026, une réunion du Gouvernement consacrée aux points ci-après :

Le Gouvernement a examiné un projet de décret exécutif fixant la nature, le degré et la prévention du handicap, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 25-01 du 20 février 2025, relative à la protection et à la promotion des personnes ayant des besoins spécifiques.

Ce projet de texte vise à assurer la prévention précoce et pluridisciplinaire du handicap à travers la mise en place de programmes sectoriels intégrés dans une stratégie nationale de prévention du handicap, qui repose sur un ensemble de mesures à caractère médical, thérapeutique, psychologique, éducatif, communicationnel et social, permettant l'identification de la nature et du degré du handicap et ce, afin de mieux prendre en charge les besoins de cette catégorie de personne.

Dans le cadre du suivi de la réalisation des grands projets structurants, le Gouvernement a examiné un projet de décret exécutif modifiant le plan du tracé prévu par le décret exécutif n° 24-101 du 7 mars 2024 portant déclaration d'utilité publique l'opération relative à la réalisation d'un système d'alimentation en eau dessalée des communes des wilayas d'Alger et de Blida, à partir de la station de dessalement d'eau de mer de Fouka.

Cette modification intervient suite aux changements apportés au tracé initial en raison des difficultés rencontrées lors de la réalisation du projet.



Par ailleurs, le Gouvernement a entendu une communication sur le développement et la promotion des produits de recherche et d'innovation issus des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche ayant démontré leur maturité technique et leur aptitude à la production et à la commercialisation.

La présentation a mis en lumière des exemples de produits innovants dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire, des énergies renouvelables, de la santé, de l'environnement et des technologies industrielles, dans le cadre d'une approche stratégique visant à renforcer les partenariats entre les universités et leur environnement économique et social, et à soutenir une économie du savoir et de l'innovation.



Le Gouvernement a également entendu une communication relative au projet de restructuration du secteur de l'énergie et des énergies renouvelables.

Ce projet, qui vise à adapter l'organisation du secteur aux nouveaux enjeux liés au développement des énergies renouvelables, à la mobilité électrique et à l'hydrogène, traduit la volonté des plus hautes autorités du pays d'accélérer la transition énergétique et de renforcer l'efficacité énergétique.

En outre, et dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du dispositif de l'allocation chômage mis en place depuis février 2022, sur instruction de Monsieur le Président de la République, visant à lutter contre le chômage juvénile, le Gouvernement a examiné un rapport sur les résultats de l'évaluation du dispositif après quatre années de son lancement.

Cette évaluation a démontré que ce dispositif s'est imposé comme un instrument majeur de la politique de l'emploi et s'est caractérisé par une couverture étendue, une gestion numérisée performante et des mécanismes d'assainissement efficaces.

A ce titre, il a été souligné le fait que ce dispositif continue de garantir un revenu minimal aux primo-demandeurs d'emploi revalorisé à 18.000 DA à partir de janvier 2026, tout en renforçant ses mécanismes d'accompagnement vers l'insertion professionnelle, et l'offre de formation spécialisées adaptées aux besoins du marché national du travail.

Enfin, et dans le cadre de la poursuite de l'examen des feuilles de route sectorielles 2026-2028, le Gouvernement a examiné le projet de feuille de route du secteur de l'environnement et de la qualité de la vie.